

**Motion M1099.10 Jean-Noël Gendre/Ursula Schneider Schüttel**  
(imposition des dépenses pour les ressortissants étrangers [abrogation art. 14 al. 2 LICD])<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Schneider Schüttel Ursula** (PS/SP, LA). Wir haben heute Morgen schon über Ausländerinnen und Ausländer gesprochen. In dieser Motion kommen wir auf einen anderen Aspekt zu sprechen. In der Motion verlangen wir die Abschaffung der Besteuerung nach Aufwand nach Artikel 14, Absatz 2 des Gesetzes über die direkte Kantonssteuer. Besser bekannt ist diese Besteuerung nach Aufwand unter dem Titel «Pauschalbesteuerung». Statt nach Einkommen oder Vermögen besteuert zu werden, wird der oder die Steuerpflichtige aufgrund einer Schätzung des Aufwandes besteuert, also nach den jeweiligen Lebenshaltungskosten. Dies erfolgt angeblich aus praktischen Gründen, weil die Überprüfung der ausländischen Einkommen schwierig sei. Die Pauschalbesteuerung widerspricht damit dem Grundsatz der Besteuerung nach der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit und der rechtsgleichen Besteuerung.

Der Staatsrat beantragt in seiner Antwort die Abweisung dieser Motion. Seine Argumente vermögen allerdings nicht zu überzeugen. Namentlich begründet er nicht, weshalb eine ungleiche Behandlung akzeptiert werden muss. Dagegen zitiert er über weite Teile seiner Antwort die Argumente der Konferenz der kantonalen Finanzdirektorinnen und Finanzdirektoren, sowie die Vorschläge des Bundesrates, die im vergangenen Jahr in die Vernehmlassung geschickt wurden. Es sind Argumente wie folgende: Die Pauschalbesteuerung sei ein volks- und regionalwirtschaftlich nützliches Instrument. Oder: Die Abschaffung würde die Steuereinnahmen senken, da Pauschalbesteuerte in andere Kantone umziehen würden.

Das aktuelle Beispiel des Kantons Zürich widerlegt diese Argumente. Der Kanton Zürich hat im Jahr 2008 die Pauschalbesteuerung in einer Volksabstimmung aufgehoben und zwar überraschend klar. Die Umsetzung erfolgt ab diesem Jahr. Die Aufhebung der Pauschalbesteuerung führt aber nicht zu sinkenden Steuereinnahmen, im Gegenteil. Etliche der betroffenen Gemeinden rechnen sogar mit höheren Steuereinnahmen in den einzelnen Fällen, in denen Pauschalbesteuerte wegziehen, da in deren Häuser und Wohnungen andere Vermögende einziehen, die normal veranlagt werden und somit mehr Steuern bezahlen als ihre Vorgänger. Die meisten Pauschalbesteuerten sind, entgegen den Warnungen der Befürworter einer Pauschalbesteuerung, geblieben.

Auch der Staatsrat argumentiert in seiner Antwort damit, dass die Attraktivität des Kantons sinken werde, wenn die Pauschalbesteuerung aufgehoben werde. Dem ist, nebst dem Hinweis auf die gegenteilige Erfahrung im Kanton Zürich, entgegenzuhalten, dass die Attraktivität vielmehr von der Lebensqualität im Allgemeinen und von anderen Qualitäten abhängt –

wie z.B. der vorhandenen Infrastruktur wie Schulen, öffentlicher Verkehr, medizinische Versorgung usw., die eben gerade genügende Steuereinnahmen voraussetzen.

Im Weiteren macht der Staatsrat geltend, die Pauschalbesteuerung spiele im Kanton Freiburg keine grosse Rolle. Ist da nicht ein gewisser Widerspruch zur Aussage vorhanden, die Attraktivität des Kantons Freiburg hänge von eben dieser Pauschalbesteuerung ab? Weshalb muss denn diese Pauschalbesteuerung aufrecht erhalten werden bleiben, wenn sie doch, wie der Staatsrat selber sagt, keine grosse Rolle spielt?

Die Pauschalbesteuerung behandelt wirtschaftlich gleichgestellte Personen steuerlich ungleich. Dies ist Grund genug, sie abzuschaffen, insbesondere dann, wenn sie keine grosse Rolle spielt.

Ich ersuche Sie daher, die Motion zu unterstützen.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Die Christlichdemokratische Fraktion lehnt die Motion zur Abschaffung der Pauschalbesteuerung ausländischer Staatsangehöriger ab.

Neben den Argumenten des Staatsrates ist unsere Fraktion vor allem auch aus folgenden zwei Gründen gegen die Motion:

1. Die Pauschalbesteuerung ist Teil der Instrumente des Steuerwettbewerbes. Unsere Partei ist für einen gesunden Steuerwettbewerb. Der Kanton Freiburg hat bei der Pauschalbesteuerung ausländischer Staatsangehöriger nie übertrieben, hat hierfür nie Reklame gemacht und kein «Dumping» betrieben. Wir sollten auch in Zukunft dafür sorgen, dieses Instrument moderat einzusetzen und es den modernen Gegebenheiten, entsprechend den Bundesvorgaben, anzupassen.

2. Freiburg steht nicht alleine da. Wir müssen vor allem unsere direkten Nachbarn Bern und Waadt beachten, welche viel zahlreichere Pauschalbesteuerte haben. Wenn wir die Pauschalbesteuerung abschaffen, geben wir gegenüber unseren direkten Nachbarn unseres Erachtens einen Trumpf aus der Hand und können uns dies, ob wir das wollen oder nicht, unseres Erachtens nicht leisten. Entgegen dem, was meine Vorrednerin gesagt hat, habe ich über den Kanton Zürich andere Informationen: Meines Erachtens sind sehr wohl Steuerkapitel aus dem Kanton Zürich abgewandert. Ob das zu Mindereinnahmen in den betroffenen Gemeinden geführt hat, kann ich nicht beurteilen. Vielleicht kann uns hier der Staatsrat noch Angaben dazu liefern. Nach meinen Informationen sind diese Kapitel vor allem in die angrenzenden Kantone ausgewandert, die davon profitiert haben und zwar anscheinend über Massen.

Eines ist aber sicher: Pauschalbesteuerte sind grundsätzlich mobil, weil sie eher gewohnt sind, den Wohnort wechseln zu können und sie können sich das auch leisten und sie werden es tun, wenn es für sie interessant ist.

Aus diesen Gründen bitte ich Sie, die Motion abzulehnen.

**Cardinaux Gilbert** (UDC/SVP, VE). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance

<sup>1</sup> Déposé et développée le 17 mars 2010, BGC pp. 878s.; réponse du Conseil d'Etat le 16 novembre 2010, BGC p. 262.

de cette motion qui demande l'abolition des forfaits fiscaux. Bien que sensibles aux arguments des motionnaires, nous estimons, comme le Conseil d'Etat dans sa réponse, que ce genre d'imposition fiscale n'est pas très important dans notre canton. En effet, cela ne représente qu'une cinquantaine de contribuables pour un montant de 2,5 millions. Par contre, ce système d'imposition est important pour l'attractivité du canton qui doit continuer à avoir cette offre.

Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas cette motion.

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** La motion Gendre/Schüttel a été examinée par le groupe libéral-radical. Mit dieser Vorlage wird effektiv mit Kanonen auf Spatzen geschossen.

Il y a environ cinquante contribuables qui sont concernés. Ces ressortissants étrangers se sont installés librement dans notre canton, mais aussi en connaissance de notre système en matière d'imposition. A voir, leurs impôts arrangent les finances cantonales. De quoi discutons-nous réellement? Ces contribuables sont taxés selon notre méthode de calcul, celle-ci se fait sur la dépense, par exemple le loyer. Le revenu doit être au moins cinq fois plus élevé que le loyer ou la valeur locative. Le calcul est actuellement discuté au niveau national par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et sera vraisemblablement durci. Pour reprendre le même exemple, le revenu sera au moins sept fois plus haut que le loyer. De plus, le seuil de l'assiette de l'impôt sera fixé à 400'000 francs pour l'impôt fédéral direct et les cantons devront également définir un montant minimal. En conclusion, nous préférons voir ces contribuables rester que partir. Permettez-moi de clore cette considération par un dicton: un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, ou dans la langue de Goethe: Lieber einen Spatz in der Hand als eine Taube auf dem Dach.

Le groupe libéral-radical rejette à l'unanimité cette motion et vous invite à en faire de même.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** Cruel dilemme – en tout cas pour moi, syndic responsable des finances – que celui posé par nos collègues Schneider Schüttel/Gendre dans le cadre de leur motion. Elles mettent en confrontation d'un côté un problème d'éthique qui devient une denrée – semble-t-il – assez rare en politique et de l'autre côté, avec un raisonnement beaucoup plus pragmatique lié au pécuniaire, un problème évidemment financier. Les arguments du Conseil d'Etat vont dans le sens d'une logique en adéquation avec ce qui se passe dans notre Etat fédératif où chacun y va de ses propres sensibilités. C'est du reste un sujet récurrent qui préoccupe les différents directeurs cantonaux des finances. Au vu des turbulences qui agitent ce mode d'imposition, on va durcir le régime. Diverses modifications sont ainsi donc présentées. Dans la réponse du Conseil d'Etat, je crois qu'il y en a quatre. Ce dernier estime que les propositions vont dans le bon sens, car elles donnent une réponse plus cernée aux personnes qui contestent le système de l'imposition d'après les dépenses. Chaque canton a – semble-t-il – la possibilité de choisir ce qui lui convient le mieux. A cet

égard et comme l'ont relevé certains de mes collègues, pour ce qui concerne le canton de Fribourg, l'imposition selon les dépenses et les montants concernés sont faibles (environ 2,5 millions pour une cinquantaine de contribuables). Cette somme est relativement modeste en regard des montants annoncés dans les recettes cantonales. L'Alliance centre gauche souscrit cependant plus au principe d'éthique qu'à celui découlant d'intérêts financiers purs. L'Alliance centre gauche soutiendra la motion, sans grande illusion quant à son sort.

**Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC).** Le représentant du parti socialiste essaie d'avoir encore des illusions pendant un certain moment. Je suis responsable des finances d'une commune et je trouve aussi que l'on peut essayer d'instaurer plus d'éthique au niveau de la gouvernance financière. Notre motion a plusieurs buts, notamment celui de montrer que sous prétexte de souveraineté fiscale cantonale, les instruments législatifs mis en place, bien que notre constitution fédérale dise clairement que l'imposition doit satisfaire au principe de l'égalité de traitement et de la capacité économique, ne font qu'inciter les cantons à un dumping fiscal qui ne fait qu'accorder des cadeaux fiscaux aux plus nantis. Pour le parti socialiste, cette concurrence est malsaine et prive les collectivités d'importantes sources de recettes. Cette motion doit aussi faire savoir à tous nos salariés imposés sur le revenu de leur travail jusqu'au dernier centime que dans notre société où l'écart entre riches et pauvres ne fait que s'accroître, une catégorie des plus riches a trouvé suffisamment de défenseurs pour mettre en place des règles lui permettant de contourner le fisc pour des montants tout simplement indécents. Ces cadeaux peuvent atteindre parfois des sommes que le salarié moyen aurait mis plusieurs années à gagner.

Je reviens sur l'élément de la concurrence fiscale internationale déloyale telle que rédigé dans le développement de la motion. Dans le contexte international, nous ne pouvons continuer d'agir en prédateur fiscal. Au-delà des coûts très importants que nous payons en termes d'image, cela devrait nous faire réfléchir sur les répercussions financières que peuvent subir des populations de certains pays dont nous tentons d'attirer les plus fortunés. Pour une partie de ces pays qui sont parfois dans les plus pauvres, ce sont peut-être des lits d'hôpitaux, des écoles ou même des aides aux agriculteurs que nous leur enlevons. La réponse à la motion nous dit que pour le canton de Fribourg, il s'agit d'un montant de 2,5 millions pour environ cinquante contribuables qui sont concernés par cette problématique. Je trouve la moyenne de 50'000 francs par contribuable décevante et celle-ci nous montre bien qu'une base de taxation calculée par un multiplicateur de la valeur locative n'est pertinente que pour le contribuable lui-même.

Quant à l'argument du statu quo qui est de dire que si les règles sont trop dures chez nous ils iront s'installer ailleurs, il doit être balayé par la volonté d'une mise en place coordonnée d'abord au niveau suisse puis au niveau international d'une autre politique fiscale. Il s'agit d'une politique fiscale basée entre autres sur l'équité, la solidarité et l'éthique. L'acceptation de cette motion ne peut être qu'un signe clair tentant de mettre un frein

à une compétition fiscale mal placée. L'impôt n'est pas un fléau, ni un enfer d'ailleurs, mais une condition d'existence fondamentale d'un Etat de droit démocratique et d'un Etat conscient de ses différents devoirs et nombreuses missions. La sous-enchère fiscale n'est qu'un moyen d'affaiblir cet Etat. Je terminerai simplement par une phrase de Philippe Monnier, directeur de la promotion économique de la Suisse occidentale, dans une interview du 20 février 2011 dans le *Matin dimanche*: «La politique de promotion axée surtout sur la fiscalité est finie. Aujourd'hui, nous travaillons avec des arguments plus sains et plus durables.»

C'est avec ces quelques considérations que le groupe socialiste, à l'unanimité, vous demande d'accepter cette motion.

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Je ne comprends pas. Lors de la dernière session qui nous a réunis dans cette salle, une grande majorité du parlement, relayée par le Conseil d'Etat pour une bonne partie, a estimé que se passer de 150 millions de recettes fiscales n'était pas grave pour le canton et était acceptable pour celui-ci. La même majorité aujourd'hui, relayée par le Conseil d'Etat, nous dit que c'est grave de se passer de 2,5 millions. Je le répète, je ne comprends pas.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Je crois que le débat n'est pas de savoir ce qui est éthique ou pas, il s'agit plus d'un débat de religion. Comme nous l'avons dit et parce que nous sommes transparents, en millions de francs, il est vrai que ce type d'imposition n'est pas très important pour le canton. En revanche, en termes d'attractivité fiscale – c'est l'image que l'on donne en termes de fiscalité – cela joue un rôle car c'est de cette manière que l'on arrive à attirer des revenus et des fortunes importantes, même si ceux qui ont ces revenus importants ne bénéficient pas forcément de ces forfaits fiscaux. Dans le système fiscal usuel, contrairement à ce que l'on dit, il y a systématiquement des différences. Le système est adapté à la réalité de chaque contribuable. Le système est en voie d'amélioration. Sur proposition des cantons, la Conférence des directeurs des finances a fait des propositions au Conseil fédéral qui les a acceptées. Aujourd'hui, le processus au niveau Confédération est engagé.

Cette question de l'imposition en fonction des dépenses n'est pas une question de souveraineté fiscale cantonale. Cet élément existe aussi en imposition fédérale. Je note qu'il y a une différence de fond. Si je ne m'abuse, pour l'impôt fédéral, le contribuable qui répond aux conditions a droit à l'imposition en fonction de la dépense. Sur le plan cantonal, on peut le lui donner. Il y a une différence de fond. Contrairement à ce que l'on dit, ce n'est pas qu'une question de souveraineté fiscale cantonale, parce qu'au plan fédéral ce type d'imposition existe également.

Je ne vais pas reprendre chaque intervention des différents intervenants qui se sont exprimés. J'aime bien que l'on fasse la comparaison avec Zürich et que l'on dise de regarder ce qui se passe là-bas. Il est évident que les bâtiments qu'ont quittés et que quitteront encore les gens qui étaient imposés à la dépense sont occupés par d'autres personnes. Ce qui me surprend,

c'est le fait que personne ne se soit demandé d'où venaient ces gens. Vraisemblablement, il s'agit de transferts internes au canton de Zürich. Lorsque l'on dit qu'à Zürich l'impact est relativement faible, je tiens à signaler que Zürich a d'autres conditions-cadre que Fribourg. Il a un aéroport international, une école polytechnique entièrement financée par la Confédération. Il a toute une série d'éléments qui font que Fribourg n'est pas comparable à Zürich.

On a également dit que la concurrence fiscale était malsaine. Je pourrais suivre ce raisonnement s'il n'y avait pas de concurrence sur les prestations. Que fait-on en permanence? On compare les prestations et on dit que par exemple dans le canton de Vaud c'est mieux, nous voulons faire comme eux, etc. La concurrence se fait dans tous les domaines de l'activité de l'Etat.

Le député Gendre a utilisé l'expression «contourner le fisc». Les contribuables qui bénéficient de ce type d'imposition ne contournent pas le fisc. Ils sont fiscalisés selon un système transparent où l'on montre et où l'on dit ce que l'on fait comme pour n'importe quel contribuable. Ces gens paient des impôts et en aucun cas ne contournent le fisc.

On parle de prédateur fiscal sur le plan européen. Il faut faire attention aux termes que l'on utilise. En matière de prélèvements financiers le fisc est une chose, mais il faut voir tout le reste si l'on veut faire des comparaisons. La question de l'imposition sur la dépense n'est pas un débat qu'a ouvert l'Europe. L'Europe ne conteste pas ce type d'imposition car l'Europe connaît également ce type d'imposition. Les forfaits fiscaux n'ont jamais été sur la table des réclamations de l'Europe.

Je souligne encore le fait que sur proposition des cantons on est en passe de durcir un petit peu le système, de manière à pouvoir mieux tenir compte des comparaisons. Il s'agit encore une fois d'une fiscalisation tout à fait correcte qui se pratique ailleurs également, aussi dans d'autres pays. Notamment pour une question d'attractivité fiscale du canton, je vous invite à rejeter cette motion.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 64 voix contre 29 et 0 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 29.*

*Ont voté non:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA,

PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 64.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

### Rapport N° 233 sur le postulat P2046.08 Stéphane Peiry/Pierre Mauron (système de contrôle interne)<sup>1</sup>

#### Discussion

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** A lire le chapitre 2 de ce rapport intitulé «l'avenir du contrôle interne à l'Etat de Fribourg», on comprend très vite qu'il n'y a pas d'avenir pour un contrôle interne à l'Etat de Fribourg. Cette conclusion est toutefois surprenante, alors que les expériences faites sur la mise en place d'un contrôle interne au service cantonal des contributions sont bonnes. Le rapport dit: «L'expérience faite au SCC demande qu'un SCI (système de contrôle interne) est un outil de gestion important et permet une amélioration de la marche des affaires.» De plus, l'inspection des finances a évalué positivement la création de ce poste au Service cantonal des contributions. A la rigueur, je peux comprendre que l'on ne veuille pas généraliser un SCI dans tous les services aussi petits soient-ils. Je m'étonne tout de même, alors que le Conseil d'Etat semble conscient de cette nécessité pour les grands services, que l'on ne pousse pas la réflexion plus loin. Il existe d'autres services, à l'instar du SCC, où les flux financiers se chiffrent en centaines de millions de francs. Je pense particulièrement aux travaux publics avec de grands projets tels que le pont de la Poya. En outre, les expériences passées devraient inciter le Conseil d'Etat à être plus vigilant sur le contrôle des flux financiers dans le domaine des travaux publics. A partir de là, le Conseil d'Etat devrait poursuivre la réflexion d'implémenter un contrôle interne dans les grands services et les grands établissements (les hôpitaux, l'Université, etc.). Si Fribourg a eu son désordre financier avec les surcoûts de la H189, ailleurs en Suisse romande il ne se passe guère plus de six mois sans qu'une nouvelle scandale n'éclate à propos de l'utilisation des deniers publiques: à Genève c'est la gestion de son parc immobilier avec des loyers défiant

toute concurrence, à Neuchâtel c'est son université avec des salaires payés à des professeurs absents. Ces scandales financiers qui décrédibilisent l'utilisation des deniers publics vis-à-vis des citoyens contributables et au final l'autorité de l'Etat peuvent être évités ou du moins mis au jour avec un contrôle interne adéquat et performant. Dès lors, j'ose espérer que le canton de Fribourg ne connaisse pas ces prochaines années une nouvelle affaire de mauvaise utilisation des deniers publics et qui aurait pu être évitée avec la mise en place d'un système de contrôle interne. Avec ces considérations, je prends acte de votre rapport.

**Menoud Eric (PDC/CVP, GR).** Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec beaucoup d'attention le rapport du Conseil d'Etat qui donne suite au postulat Peiry et Mauron. Le rapport du Conseil d'Etat, même s'il peut paraître maigrichon, fait le tour de l'ensemble de la question et permet de constater que la base légale existe et que le Conseil d'Etat privilégie une solution individuelle et adaptée à chaque service ou entité. Comme il avait été annoncé dans la prise en considération de ce postulat, notre groupe ne veut pas d'une solution onéreuse et gourmande en personnel. Notre groupe constate sur la base du rapport que le contrôle interne fonctionne et que l'Inspection des finances, qui fait un excellent travail, veille à l'existence et à la qualité du contrôle interne. Tout ceci est de nature à conforter notre groupe dans son opinion que l'administration de l'Etat fonctionne bien et que les systèmes de contrôle interne sont à même de le vérifier. Dans cet esprit, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport tout en remerciant le Conseil d'Etat.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** D'habitude, il serait toujours plus judicieux d'instaurer un système de contrôle interne pour ne pas ensuite en subir les conséquences. Sous nos latitudes, Fribourg n'est pas le seul élève. On a plutôt l'habitude d'attendre une certaine catastrophe puis ensuite de mettre sur pied un système de contrôle. C'est la H189 qui nous a fait décider d'agir. Lorsque nous voyons la réponse du Conseil d'Etat, j'ai un tout petit peu l'impression que l'on ne veut pas tellement d'un avenir pour ce système de contrôle interne. C'est comme si l'on disait que dans le cadre de la circulation routière nous avons un radar à Guin, qui est très important et qui fonctionne très bien, on part alors du principe que dans les autres districts tout doit être bien et qu'il appartiendrait à chaque district d'examiner la question d'une éventuelle acquisition de radar. Le Conseil d'Etat ne devrait pas se contenter de ce qui a été mis sur pied jusqu'à l'heure actuelle et d'encourager les autres services à uniformiser ce système. Dès qu'il y a des questions de restriction budgétaire, lorsque l'on laisse les Directions libres de faire ou de ne pas faire, c'est le statu quo qui préside souvent. Par rapport aux enjeux financiers, lorsque l'on voit certaines Directions, avec les problèmes que l'on a remarqués également dans d'autres cantons, les problèmes peuvent survenir de toute part. Je sais que l'administration fonctionne bien et que nous avons affaire à des gens compétents. Il n'en demeure pas moins que lorsque des systèmes sont explorés et que des gens agissent

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 664ss.